

Direction générale de l'alimentation

**Sous-direction de la santé et de la
protection animales**

Bureau de Santé Animale

Paris, le 11 août 2008

INFORMATION

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Extension des périmètres interdits BTV8 et BTV1

La confirmation de nouveaux cas de FCO BTV8 dus à une circulation virale 2008 dans les départements de l'Ain, la Charente, la Charente-Maritime, de la Dordogne, de la Loire, de l'Yonne , conduit à étendre les périmètres interdits.

La confirmation d'un nouveaux cas de FCO BTV1, dans les Landes (à Onesse et Laharie), entraîne une modification du zonage de ces périmètres.

La liste actualisée des communes réglementées vous sera transmise par mail.

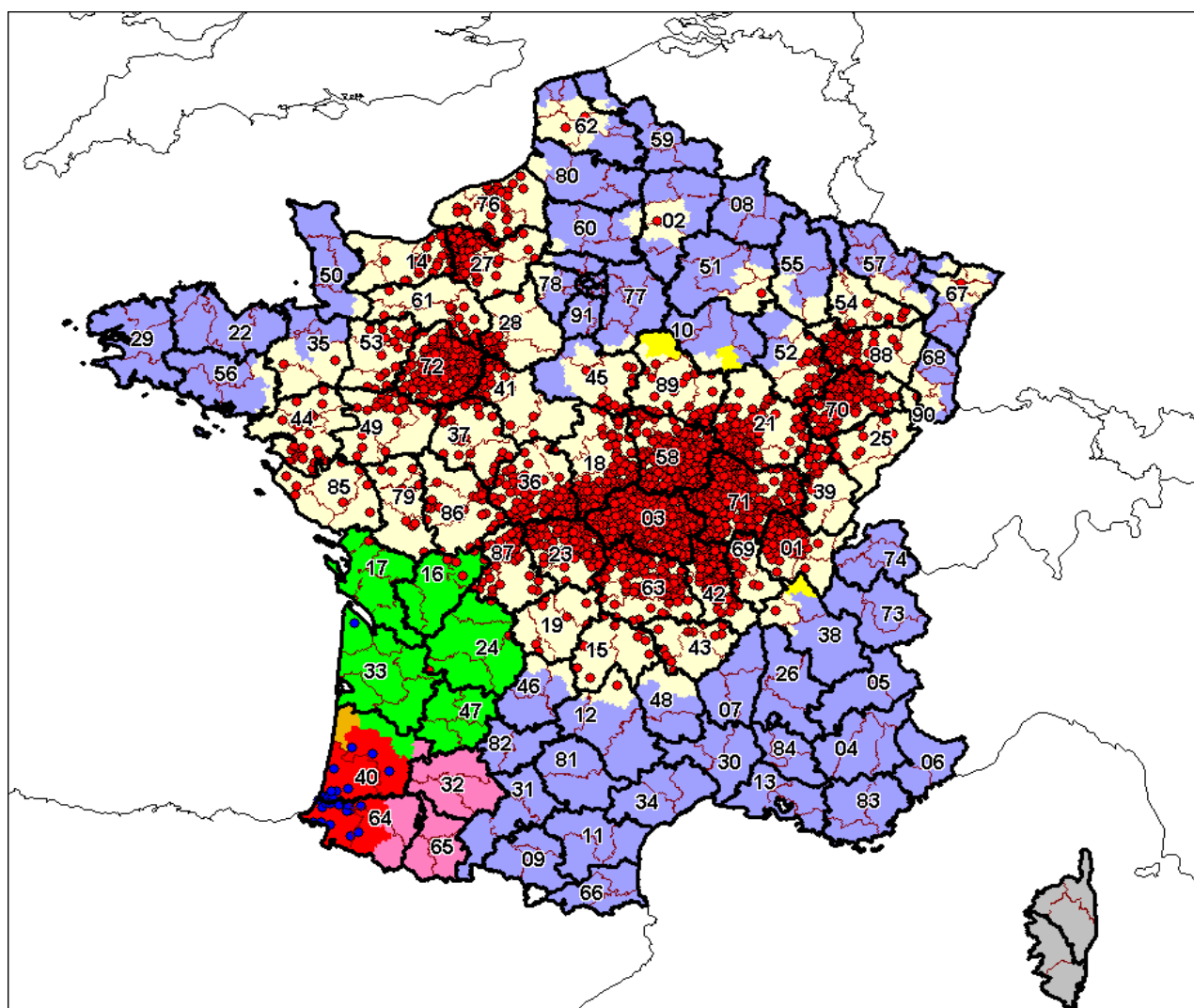
**4 543 cas de FCO BTV8 de l'année 2008 sont issus de la circulation virale 2008.
19 nouveaux cas de FCO BTV1 issus de la circulation virale 2008.**

Pour information : 15 569 cas de FCO déclarés en 2007 (dont 3 cas de FCO sérotype 1).

Pour information : 6020 cas de FCO déclarés au premier semestre 2008 (dont 6 cas de FCO sérotype 1) liés à la circulation virale de 2007.

Annexe : extension des zones FCO – 12/08/2008

Rond rouge	Foyer de BTV8 due à la circulation virale 2008
Rond bleu	Foyer de BTV1
Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en jaune clair	Périmètres interdits sérotype 8
Zone en jaune foncée	Nouveaux Périmètres interdits sérotype 8
Zone en rose	Zone réglementée sérotype 1
Zone en rouge	Périmètre interdit sérotype 1
Zone en orange	Nouveaux Périmètres interdits sérotype 1
Zone en vert	Zone Réglementée sérotype 1 et 8
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



Départements de la zone réglementée (sérotypage 8)

- département de l'Ain ;
- département de l'Aisne ;
- département de l'Allier ;
- département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- département des Hautes-Alpes ;
- département des Alpes-Maritimes ;
- département de l'Ardèche ;
- département des Ardennes ;
- département de l'Ariège ;
- département de l'Aube ;
- département de l'Aude ;
- département de l'Aveyron ;
- département des Bouches-du-Rhône ;
- département du Calvados ;
- département du Cantal ;
- département du Cher ;
- département de la Corrèze ;
- département de la Côte d'or ;
- département des Côtes d'Armor ;
- département de la Creuse ;
- département du Doubs ;
- département de la Drôme ;
- département de l'Eure ;
- département de l'Eure-et-Loir ;
- département du Finistère ;
- département du Gard ;
- département de la Haute-Garonne ;
- département de l'Hérault ;
- département de l'Ille-et-Vilaine ;
- département de l'Indre ;
- département de l'Indre-et-Loire ;
- département de l'Isère ;
- département du Jura ;
- département du Loir-et-Cher ;
- département de la Loire ;
- département de la Haute-Loire ;
- département de la Loire-Atlantique ;
- département du Loiret ;
- département du Lot ;
- département de la Lozère ;
- département du Maine-et-Loire ;
- département de la Manche ;
- département de la Marne ;
- département de la Haute-Marne ;
- département de la Mayenne ;
- département de la Meurthe et Moselle ;
- département de la Meuse ;

- département du Morbihan ;
- département de la Moselle ;
- département de la Nièvre ;
- département du Nord ;
- département de l'Oise ;
- département de l'Orne ;
- département du Pas-de-Calais ;
- département du Puy-de-Dôme ;
- département des Pyrénées Orientales ;
- département du Bas-Rhin ;
- département du Haut-Rhin ;
- département du Rhône ;
- département de la Haute-Saône ;
- département de la Saône-et-Loire ;
- département de la Sarthe ;
- département de la Savoie ;
- département de la Haute-Savoie ;
- département de la Ville de Paris ;
- département de la Seine-Maritime ;
- département de la Seine-et-Marne ;
- département des Yvelines ;
- département des Deux-Sèvres ;
- département de la Somme ;
- département du Tarn ;
- département du Tarn-et-Garonne ;
- département du Var ;
- département du Vaucluse ;
- département de la Vendée ;
- département de la Vienne ;
- département de la Haute-Vienne ;
- département des Vosges ;
- département de l'Yonne ;
- département du Territoire de Belfort ;
- département de l'Essonne ;
- département des Hauts-de-Seine ;
- département de Seine-Saint-Denis ;
- département du Val-de-Marne ;
- département du Val-d'Oise. »

Départements de la zone réglementée (sérotypé 1)

- département du Gers ;
- département des Landes : arrondissement de Dax et cantons de Geaune, de Hagetmau, de Labrit, de Mimizan, de Mont-de-Marsan, de Mont-de-Marsan-Nord, de Mont-de-Marsan-Sud, de Morcenx, de Mugron, de Parentis-en-Born, de Sabres, de Saint-Sever, de Tartas, de Tartas-Est, de Tartas-Ouest, de l'Aire-sur-l-Adour, de Gabarret, de Grenade-sur-l-Adour, de Villeneuve-de-Marsan ;
- département des Pyrénées-Atlantiques ;

- département des Hautes-Pyrénées . »

Départements de la zone réglementée (sérotypage 1 et 8)

- département de la Charente ;
- département de la Charente-Maritime ;
- département de la Dordogne ;
- département de la Gironde ;
- département du Lot-et-Garonne ;
- département des Landes : cantons de Pissos, de Roquefort, de Sore . »

Départements de la zone réglementée (sérotypage 1-2-4-16)

- département de Haute-Corse ;
- département de Corse-du-Sud ;